

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 septembre,

Le Conseil Municipal d'Asnières-sur-Nouère, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, à 19 h 15, sous la présidence de Madame Chantal DOYEN-MORANGE.

Date de convocation : 03.09.2024

Nombre de conseillers : en exercice : 15

présents : 11

votants : 14

Présents : Mme Chantal DOYEN-MORANGE, M. Jean-Luc TRESTA, Mme Mylène BOUGNON, M. Thierry BOUILLEAU, Mme Chantal BESSON, M. Wilfried BEAUZIL, Mme. Brigitte GAUTHIER, Mme Audrey MAGREZ RABAUD, M. Philippe MARCOMBE, M. Christophe BARBARI, M. Yann CHOPINET.

Absente : Mme Viviane MALIVERT.

Excusés : Mme Elodie PERONNEAU a donné pouvoir à Mme Chantal BESSON, M. Jean-Paul RABAUD a donné pouvoir à Mme Audrey MAGREZ RABAUD, Mme Annie VIGREUX a donné pouvoir à M. Christophe BARBARI.

Secrétaire de séance : Mme Chantal BESSON

Secrétaire auxiliaire : Nathalie CHARLES

OBJET : CONSTITUTION D'UNE CENTRALE D'ACHAT – GRAP (GRANDANGOULEME ACHATS PARTAGES) : ADHESION ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Fin 2022, GrandAngoulême a souhaité mener une étude sur la stratégie d'achats partagés de l'EPCI en associant ses services acheteurs et les représentants des communes membres et en s'adjoignant les compétences d'un cabinet spécialisé.

A l'issue de cette étude associant plus de 50 participants, il est apparu que l'outil de la centrale d'achat, prévu à l'article 37 de la directive 2014/24/UE du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et aux articles L.2113-2 à L.2113-5 du Code de la commande publique, permettait de mettre en œuvre des achats centralisés selon des modalités plus souples, plus rapides et de professionnaliser l'achat public au bénéfice de l'ensemble du territoire.

Dès lors, le Conseil communautaire a procédé à une modification de ses statuts pour y intégrer la création d'une centrale d'achat communautaire par délibération n°232 en date du 13 décembre 2023.

Par délibération n°102 du 13 juin 2024, le Conseil communautaire a approuvé le règlement intérieur et les conditions d'adhésion à la centrale d'achat, prenant le nom de « GrAP » - GrandAngoulême Achats Partagés.

En synthèse, le règlement intérieur prévoit :

- Un premier engagement allant de la date d'adhésion jusqu'au 31 décembre 2026, avec la possibilité de quitter la centrale chaque année et au bout de deux ans.
- Un forfait annuel d'adhésion fixé à 0,21 €/habitant, comprenant, pour chaque adhérent l'accès aux marchés mutualisés, à une foire aux questions et une base documentaire sur les achats et les marchés publics, ainsi qu'à un crédit de dix heures/an de conseil pour ses besoins propres (c'est-à-dire hors achats auprès de la centrale).
- L'adhésion payable en deux fois : 50% en 2025 et 50% en 2026.
- La mise en place d'une gouvernance partagée de la centrale d'achat, avec notamment un comité de pilotage comprenant un représentant par adhérent et se réunissant deux fois par an.

Madame le Maire propose de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **VU** les articles L.2113-2 à L.2113-5 du Code de la commande publique relatifs aux centrales d'achat,
- **D'ADHERER** à la centrale d'achat GrAP – GrandAngoulême Achats Partagés ;
- **D'APPROUVER** le projet de règlement intérieur et le projet de convention d'adhésion joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention d'adhésion et tout autre acte s'y rapportant.

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'HONORAIRES

Madame le maire fait part au Conseil municipal qu'une convention d'honoraires avec le cabinet d'avocats DROUINEAU doit être signée dans le cadre du dossier de mise en péril au lieu-dit « Gouthiers » qui a débuté en 2021.

Madame le Maire informe que cette convention a pour but de définir les modalités d'intervention entre les deux parties. Il s'agit d'une mission de conseils, de rédaction et de soutien des intérêts de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'honoraires avec le cabinet DROUINEAU ainsi que tous les documents s'y réfèrent.

OBJET : NUMEROTATION SALLE SOCIOCULTURELLE

Madame le Maire informe que suite à la mise à jour des adresses il convient de délibérer sur le numéro d'attribution pour la salle socioculturelle.

Le numérotage facilite le repérage et la localisation sur les GPS.

Madame le Maire propose d'attribuer le numéro **1032**.

Considérant l'intérêt communal que présente la numérotation, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'ATTRIBUER** le N°1032 pour la salle socioculturelle.

OBJET : FERMAGE

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer annuellement le montant du fermage concernant le terrain communal affermé à M. Serge ROY et ce pour l'année 2023.

Madame le Maire précise que l'indice de fermage 2023 est de 116.46, le montant du fermage se calcule ainsi :

Loyer de l'année précédente X indice de l'année en cours / indice de l'année : $(118 * 116.46 / 110.26)$

Soit concernant le fermage de M. Serge ROY un montant de 124.63 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

- **ACCEPTE** le montant du fermage pour l'année 2023.
- **DONNE** mandat à Madame le Maire pour signer tous les documents liés à ce sujet.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

POLE SANTE

Madame le Maire informe que l'appel d'offre lié à la construction d'un bâtiment pôle santé a été mis en ligne en date du 16 aout 2024. La date limite de remise des offres est fixée au 27 septembre 2024 à 12 h 00. A ce jour il y a eu 59 retraits de dossier.

ANCIENNE SALLE DES FETES

Les travaux de démolition et désamiantage sont prévus début octobre.

OCTOBRE ROSE

Madame le Maire propose de renouveler l'opération Octobre Rose. Pour rappel l'année dernière, des fanions été accrochés aux abords de la mairie et des commerces., des rubans roses été accrochés aux arbres des places de l'église et du Garobier et l'église s'était dotée d'un éclairage rose entièrement pris en charge par le SDEG. Le coût de l'opération était de 75 € pour les fanions et épingles, 160 € pour le tissu des rubans. La vente de nœuds avait rapporté 75 €, versés à l'association.

Après échange le Conseil municipal décide de renouveler l'opération. Il propose de conserver l'éclairage de l'église en rose ainsi que les fanions et rubans.

Madame Chantal BESSON suggère l'achat de nœuds afin de les proposer à la vente lors du loto de l'association les Joyeux Garobiers.

Monsieur Thierry BOUILLEAU propose de faire des lots pour la remise de prix de la tombola lors du marché mensuel d'octobre.

Le Conseil municipal valide ces propositions.

GRAND ANGOULEME

Madame le Maire informe que GrandAngoulême va lancer une campagne d'information qui débutera en fin d'année pour le passage de la collecte des bacs noirs tous les 15 jours.

Celle-ci devait débuter début 2024 elle a été reprogrammée en raison de la cyber attaque qu'a subi Grand Angoulême.

Madame Audrey MAGREZ-RABAUD demande si GrandAngoulême a fait un retour sur les bio déchets cela fonctionne-t-il ? Madame le Maire indique qu'il n'y a pas eu de retour à ce jour.

Dans le cadre du programme d'animation de GrandAngoulême une proposition de sortie découverte de la forêt et de la biodiversité est proposée.

Le site du Bois de Rouane est retenu avec au programme une découverte guidée par un technicien forestier pour une durée de 3 heures.

Madame le Maire propose d'accepter la sortie découverte durant à l'automne ou au printemps.

SOIRS BLEUS

Madame le Maire fait un retour sur le spectacle Soirs Bleus qui a connu une bonne fréquentation et a été suivi tirage du feu d'artifice qui avait été annulé lors de la frairie pour des raisons météorologiques. Le coût à la charge de la commune est de 486.72 € pour le spectacle et 1 800 € pour le feu d'artifice.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu en juillet, de Madame la Préfète suite au courrier du 8 août 2024 au sujet des nuisances sonores de la sous station électrique. La Préfète confirme que les niveaux sonores sont dans les normes mais que LISEA va de nouveau procéder à une étude. La commune sera conviée à une réunion de restitution des résultats.

M. Thierry BOUILLEAU propose de répondre au courrier en indiquant être très attentif aux nouvelles mesures de son que seront effectuées.

Madame le Maire informe que la société EDF RENOUELABLE a relancé la commune sur le projet de pose de panneaux photovoltaïques. Madame le Maire fait lecture de la réponse faite indiquant que la commune s'est positionnée sur l'éolien dans le cadre des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Madame la Préfète en date du 15 juillet 2024 informant avoir reçu la délibération sur les ZAENR. Cependant seulement 62% des communes ont

répondu. Ainsi une deuxième phase de propositions de zones d'accélération est lancée jusqu' au 31 octobre 2024.

A l'unanimité le Conseil municipal propose de ne pas délibérer sur la deuxième phase.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la subvention de l'Europe pour le city stade a été versée. Son montant s'élève à 31 265 €. La subvention de l'Etat de 24 392 € a déjà été perçue. Ainsi le city stade a été subventionné à 80 %.

M. Jean-Luc TRESTA informe que l'armée va effectuer une manœuvre prochainement. Un hélicoptère survolera la commune dans la nuit, des essais de tirs seront faits. Ils recontacteront la mairie pour informer la population des dates.

M. Thierry BOUILLEAU fait un point sur le sinistre de la salle socioculturelle. Les dégâts ne cessent de s'intensifier. La grande salle est maintenant touchée malgré l'intervention de la société Sud-Ouest Etanchéité. Un expert est intervenu afin d'étudier la structure. Son rapport devrait être transmis d'ici la fin du mois.

Madame le Maire informe que l'association des parents d'élèves a offert une corbeille pour remercier le Conseil municipal de sa participation et de son soutien au cours de l'année scolaire passée.

Mme Mylène BOUGNON fait un point sur la rentrée scolaire : Il y a 103 enfants au lieu de 106 prévus. Une réunion d'information a été proposée aux parents en présence de l'équipe enseignante, des ASBAMAVIS, de l'APE et de la municipalité. 10 familles seulement sont venues.

Madame le Maire informe qu'un administré, Yoann PAILLOT, a accompagné un athlète aux jeux paralympiques en tant que guide. Il a remporté une médaille de bronze. Une manifestation sera organisée à son honneur.

DATES À RETENIR

- Marché mensuel : 12 septembre
- Conseil Municipal : 14 octobre
- Réunion des propriétaires fonciers de la zone d'accélération des énergies renouvelables : 18 septembre

L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire demande s'il y a des questions ou des points à évoquer. Mme Brigitte GAUTHIER informe que le sol de la petite salle socio-culturelle est collant.

La séance est levée à 20 h 45.